

portant nominations à titre exceptionnel
et civil dans l'Ordre National du Bénin

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013- 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décisions administratives contenues dans le relevé n°17/PR/SGG/REL du 19 mai 2011 relatives à la communication n°365/11 ;
- Vu le compte rendu intégral avec les conclusions issues des travaux de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 08 avril au 10 juin 2014 ;

DECRETE

Article 1^{er} : sont nommées à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang de la date de leur réception dans l'ordre, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

✚ **Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises**

- Madame **BELIAEVA Galina Nicolaevna épouse AWANTO**, Ingénieur des Industries Alimentaires.

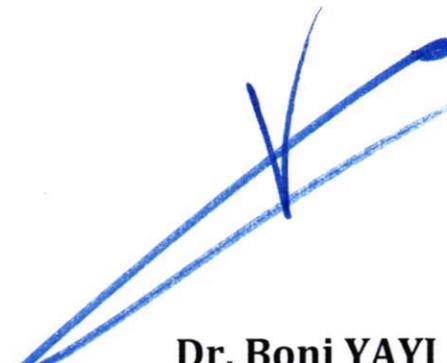
Messieurs :

- **AHISSOU Maomahoun Gabriel**, Ingénieur des Travaux Publics ;
- **AKANHO Rachidi**, Ingénieur Mécanicien et Métrologue ;
- **BOHOUN Coffi Alain**, Ingénieur ;
- **MABUDU Yao Mesmin**, Ingénieur Principal des Travaux Publics ;
- **OSSENI Loukoumanou**, Professeur Assistant à l'ENEAM ;
- **PATINVOH Philéas Martial Yvon Binoutiri**, Ingénieur spécialisé en métrologie.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

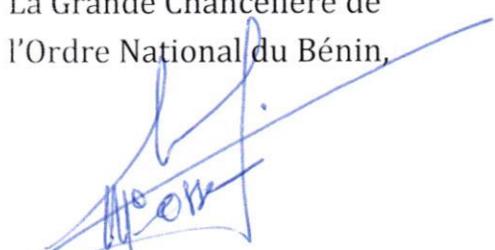
Fait à Cotonou, le 09 octobre 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand - Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr, Boni YAYI

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin,



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 26 - GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 12 - DPE - DCC - INSAE3 - IGE - CSM - DCCT 3 - BN - DAN - ONIP 3 - UNB - FASJEP - ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 07.